



2021-11-02T - PORT DU MASQUE

Bonjour à toutes et à tous,

La situation sanitaire en Vendée s'est fortement dégradée ces derniers jours. Le taux de positivité de cas Covid ne cesse de s'accroître et le seuil d'alerte fixé à 50 pour 100 000 a été dépassé dans toutes les intercommunalités de Vendée.

Afin de limiter cette accélération de la circulation du virus, le préfet de Vendée, par arrêté du 29 octobre 2021, a décidé de renforcer l'obligation du port du masque sur l'ensemble du territoire du département.

A compter du 29 octobre et jusqu'au 19 novembre 2021 inclus, le port du masque est obligatoire :

- dans toutes les salles,
- à l'extérieur, dans les endroits où la densité de personnes est forte (marchés, aux abords des gares, abris bus, centres commerciaux, lieux de culte, rue piétonnes ...)

Cette obligation n'annule en rien le contrôle du passe-sanitaire, le respect des gestes barrières ni la distanciation. Elle ne fait que compléter le protocole existant.

En conséquence, pour notre association les nouvelles règles applicables sont les suivantes :

- Pour toutes nos activités en salle, le port du masque est obligatoire pour toute la durée de la présence dans la salle.
- Pour les activités en extérieur, le port du masque est obligatoire pour la pétanque et la gym Tao. Pour la rando, la marche ..., le port du masque est obligatoire lors des rassemblements et fortement conseillé pendant l'activité en fonction du nombre et de la concentration des marcheurs.

Pour les aquagym, nous attendons les directives.

A ce jour, les activités des ateliers de cuisine et d'oenologie, peu compatibles avec le port du masque, sont suspendues.

Les manifestations ultérieures (marché de Noël, exposition, goûter de Noël, Poucton) sont maintenues pour le moment, sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire. Nous prendrons les décisions qui s'imposent en temps voulu.

Nous souhaitons que ces mesures permettent d'endiguer la propagation du virus et vous remercions de bien vouloir les appliquer.

Merci de votre compréhension.

Bien cordialement,

Pour le CA,

Mathilde Bergot (Secrétaire adjointe)